

## Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2015

Bibliothèque de l'arsenal  
1 rue de Sully, Paris

L'assemblée générale de l'association des bibliothèques gourmandes s'est réunie le samedi 11 avril 2015 dans la salle de musique de la bibliothèque de l'arsenal, 1 rue de Sully à Paris à 11h00.

Membres du Conseil d'Administration présents: Gérard Allemandou, président ; Monique Calinon, vice-présidente, Alain Lewinger, secrétaire général ; Marie-Claude Maddolini, trésorier, Antoine Canque, secrétaire général adjoint, Patrice Baveux, Marc Combier, Eric Gaudet, Liliane Plouvier,

Adhérents présents: Ph. Bourguignon, P. Chaulet, C. Guillaumont, K. Khodorowsky, B. Lafon, R. Lejoncour, JF Marchi, P. Moisan, Dr H. Robert, M. Sasserand

**Soient 19 adhérents ayant emargé la feuille de présence.**

Pouvoirs : il a été reçu 27 pouvoirs, dont 24 valables et 3 invalidés en l'absence du règlement de l'adhésion 2015.

Le quorum d'un quart des membres présents ou représentés requis par les statuts - soit 17 pour les 68 adhérents à jour de leur cotisation – est atteint avec 43 votants.

### **A /Présentation du projet de modification des statuts:**

Le projet était accessible aux adhérents sur le site depuis 15 jours et des exemplaires du projet sont distribués aux adhérents présents.

Le président présente le projet:

Afin de faire bénéficier d'éventuels sponsors d'avantages fiscaux sur leur soutien financier à notre association, nous avons engagé une procédure de rescrit fiscal ; la Direction des services fiscaux de Côte d'Or nous demande une modification de nos statuts que nous proposons ainsi :

#### Article 16: DISSOLUTION (actuel)

§1/ La dissolution de l'Association ne peut être examinée qu'en Assemblée Générale Extraordinaire convoquée spécialement à cet effet sur la proposition du Conseil ou à la demande d'au moins du quart des membres en exercice.

§2/ En cas de dissolution, l'Assemblée générale extraordinaire nomme deux commissaires au moins et quatre au plus, choisis obligatoirement parmi les membres en exercice de l'Association.

§3/ Ces commissaires sont chargés de la liquidation des biens de l'association, et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément aux décisions de l'Assemblée générale extraordinaire qui statue sur la dissolution.

#### Article 16: DISSOLUTION §3 (proposition de modification)

§3 Ces commissaires sont chargés de la liquidation des biens de l'association, et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu **exclusivement à un organisme à but non lucratif** et conformément aux décisions de l'Assemblée générale extraordinaire qui statue sur la dissolution.

### **B /Débat**

Aucun adhérent ne pose de question.

### **C/ Soumission de cette proposition au vote de l'Assemblée générale Extraordinaire.**

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve ce projet de statuts à l'unanimité des votants.

Alain Lewinger  
Secrétaire général



Gérard Allemandou  
Président

